Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260610-DP_2026_23-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DECISION DU PRESIDENT
# N° DP-2026-23

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

**Vu** l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

**Vu** l'article R2122-8 du Code de la commande publique relatif à la possibilité de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ;

**Vu** la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité de prendre toute décision concernant la définition des besoins, la passation, la signature et l'exécution des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés selon une procédure adaptée dans la limite de 100 000 euros H.T ;

**Considérant** la proposition de Mme JUMEL Laëtitia, responsable de la micro-entreprise Fabrika Ty-Sia concordante avec le besoin défini au marché de service relatif à la mise en œuvre d'animations numériques dans le cadre des espaces publics numériques ;

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

**DECIDE**

**Article 1 :**
De valider et signer le contrat de prestation de service avec Mme JUMEL Laëtitia, pour le compte de Fabrika Ty-Sia pour une durée allant du 10/10/2026 au 31/07/2027

**Article 2 :**
D'ordonner les dépenses liées à cette prestation selon les conditions prévues à l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières.

**Article 3 :**
De notifier à Madame JUMEL Laëtitia l'attribution du marché.

A Bain-de-Bretagne, le 10.06.2026

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2, Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE